



HONORAIRES

Honoraires de transaction

➤ *Ventes simples*

5,85 % H.T. + T.V.A. en vigueur : 7 % T.T.C.
À la charge du vendeur
Honoraires minimums : 7.000 € T.T.C.

➤ *Biens et terrains issus d'une division parcellaire.*

8,33 % H.T. + T.V.A. en vigueur : 10 % T.T.C.
À la charge du vendeur
Honoraires minimums : 10.000 € T.T.C.

Honoraires de location

➤ *Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :*

A la charge du locataire :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € T.T.C. /m2 de surface habitable (12€ zone très tendues)
 - Etat des lieux d'entrée : 3 € T.T.C. /m2 de surface habitable
- Dans la limite des honoraires versés par le bailleur

A la charge du bailleur :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € T.T.C. /m2 de surface habitable (12€ zone très tendues)
 - Etat des lieux d'entrée : 3 € T.T.C. /m2 de surface habitable
 - Entremise-négociation : 1 mois de loyer charges comprises déduit des honoraires de Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et d'Etat des lieux
- Dans la limite de 1 mois de loyer charges comprises T.T.C. et ne pouvant être inférieur aux honoraires payés par le locataire

➤ *Honoraires d'Etat des lieux de sortie seul :* 8 € T.T.C. /m2 de surface habitable A la charge du bailleur

➤ *Honoraires pour les autres baux :*

4 mois de loyer charges comprises T.T.C. correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du bail
A partager par moitié entre le locataire et le bailleur

Gestion locative

6,50 % H.T. du montant du loyer charges comprises + T.V.A en vigueur : 7,80 % T.T.C.
A la charge du bailleur

➤ *Primes d'assurance loyers impayés* (sur le loyer charges comprises) : 2,30 % T.T.C. A la charge du bailleur

Estimation (écrite et détaillée)

0,1 % H.T. de la valeur du bien estimé + T.V.A. en vigueur : 0,120 % T.T.C.
Honoraires minimums : 90,00 € T.T.C.
Honoraires maximums : 275,00 € T.T.C.